

ATTESTATION

ÉTUDIANT SALARIÉ

Année universitaire 2024/25

Uniquement pour le second semestre

Après vérification des documents présentés, le secrétariat du département de sociologie atteste que l'étudiant :

N° étudiant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom : _____

Prénom : _____

Licence 1 Licence 2 Licence 3

Master 1 Master 2

occupe un emploi salarié, équivalant à un mi-temps ou plus, lui permettant de justifier son absence.

1^{er} semestre 2nd semestre

Temps plein Temps partiel : |_|_| heures/semaine

Observations particulières : _____

Période du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Détail hebdomadaire : *(griser les créneaux concernés)*

	LUNDI	MARDI	MERDREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09h00-12h00							
12h00-15h00							
15h00-18h00							
18h00-21h00							

Fait à Saint-Denis, le _____

Signature de l'étudiant

*Signature d'un responsable pédagogique
et cachet du secrétariat*

L'étudiant présentera cette attestation à l'enseignant dès le début du semestre et vérifiera auprès de lui que le cours peut être validé par examen terminal ou bien prendra connaissance du mode de validation exigé.

La présente attestation est éditée à deux exemplaires : un exemplaire est remis à l'étudiant (à conserver), l'autre est conservé au secrétariat avec la photocopie des justificatifs (fiches de paie, contrat de travail...) dans le dossier étudiant.